

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST



Plan Local d'Urbanisme  
Modification n° 1  
**Les emplacements réservés**



**A**TELIER D'**U**RBANISME ET D'**A**RCHITECTURE  
CÉLINE GRIEU

Pièce n°	Lancement de la procédure	Enquête publique	Approbation
06	12 juillet 2024		

**Surligné en jaune** = éléments ajoutés dans le cadre de la procédure

~~**Surligné en bleu et barré**~~ = éléments supprimés dans le cadre de la procédure

## Liste des emplacements réservés

### Equipements et espaces publics :

N°	Localisation, n° de parcelle	Désignation du PLU	surface en m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
R1	Le Bourg B 775 - 458 - 810	Création d'une espace public avec aire de stationnement.	3 902 m <sup>2</sup>	Commune
R2	Le Bourg B 554 - 553 - 545 - 604 - 433 - 799 - 569 - 448 - 560 - 568	Création d'une zone de loisirs en continuité de la salle polyvalente.	6 484 m <sup>2</sup>	Commune
R3	Le Bourg / Les Farges B 677 - 675 - 673	Agrandissement et accès à la lagune	4 850 m <sup>2</sup>	Commune

### Voiries :

N°	Localisation, n° de parcelle	Désignation du PLU	surface en m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
V1	Le Bourg B 581 - 785 - 469	Création d'une voie de desserte (emprise de 4,50 m de large)	215 m <sup>2</sup>	Commune
V2	Le Bourg B 776 - 488	Création d'une voie de contournement du bourg entre la route de Saint-Romain et la route de l'Eglise (emprise de 8 m de large)	906 m <sup>2</sup>	Commune
V3	Les Gouttes A 289-290-320-318	Elargissement sur toute la longueur de la VC 28 pour accéder au stade. (emprise de 8 m de large)	890 m <sup>2</sup>	Commune

### Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-41 4° du code de l'urbanisme valant emplacement réservé :

N°	Localisation, n° de parcelle	Désignation du PLU	surface en m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
S1	Le Bourg B 475	50% de la surface de plancher doit être affectée à du logement locatif social	704 m <sup>2</sup>	Commune